

# Déclaration

## *L'eau, bien public*

Considérant que l'accès à l'eau nécessaire à la vie est un droit humain fondamental,

Considérant que l'eau est un patrimoine commun de l'humanité,

La Municipalité  
de la Ville de Lausanne  
(Canton de Vaud)

Reconnaît l'eau comme bien public universel,

S'engage à ce que sur le territoire qu'elle alimente et sur ses ressources la gestion de l'eau reste en mains publiques,

S'engage à ce que toutes les décisions importantes en ce domaine soient prises de manière démocratique,

S'engage à ce que toutes les décisions statutaires concernant l'ensemble des installations du réseau soient prises avec la participation des citoyens et des citoyennes,

S'engage à informer régulièrement ses consommateurs sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau afin de garantir un approvisionnement sûr, sain et durable.

La Municipalité participe à des actions de solidarité internationale en faveur de communautés locales du SUD dépourvues d'accès à l'eau potable en collaboration avec d'autres communes suisses sous l'égide du Département fédéral des affaires étrangères, par sa Direction du développement et de la coopération (DDC).

**Au nom de la Municipalité :**

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre



Fait à Lausanne, le 25 octobre 2007

*[En-tête de  
l'instance compétente]*

# **Déclaration**

## ***L'eau, bien public***

Considérant que l'accès à l'eau nécessaire à la vie est un droit humain fondamental,

Considérant que l'eau est un patrimoine commun de l'humanité,

le/la *[nom-de-l'instance-communale]*  
de *[nom-de-la-commune]*  
(Canton de *[nom-du-canton]*)

Reconnaît l'eau comme bien public universel,

S'engage à ce que sur son territoire et son sous-sol la gestion de l'eau reste en mains publiques,

S'engage à ce que toutes les décisions importantes en ce domaine soient prises avec la participation des citoyens et des citoyennes,

S'engage à informer régulièrement les habitants de la commune sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau afin de garantir un approvisionnement sûr, sain et durable.

Le/la *[nom-de-l'instance-communale]* participe à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée à ses moyens en faveur de communautés locales dépourvues d'accès à l'eau potable.

Fait à *[nom-de-la-commune]*, le *[date]*

*[Signature du représentant de  
l'instance compétente]*

**ARCHIVES DE LA VILLE**

**BORDEREAU DE VERSEMENT**

**SERIE C : DOSSIERS  
ADMINISTRATIFS OUVERTS**

**Eauservice**

**C 25/5/4360**